

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-2706049-DE
Date de signature : 05/07/2011
Date de réception : 05/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Ateliers d'art plastique - Mise en oeuvre d'une tarification adaptée aux revenus des familles - Modification du règlement intérieur

M. BERTELOOT, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des grands projets, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans un souci d'harmonisation et de simplification des différents tarifs municipaux, une réflexion générale a été engagée afin de rendre plus claire et cohérente la facturation aux usagers.

A cette occasion, le taux d'effort a été mis en exergue comme critère de calcul privilégié des tarifs, en ce qu'il permet de tenir compte de la situation des usagers les plus modestes.

Il se traduit, en effet, par un tarif personnalisé qui résulte de l'application directe d'un pourcentage sur les ressources mensuelles d'un foyer en tenant compte de sa composition et de son lieu de résidence.

Actuellement appliqué pour la facturation des services offerts pour les crèches, les accueils matins et soirs dans les écoles, la restauration scolaire, les centres de loisirs sans hébergement, Vacances pour ceux qui restent et le Centre municipal d'initiation sportive, il est proposé, dès la prochaine rentrée scolaire, de l'étendre aux ateliers d'art plastique dont le règlement intérieur serait modifié en conséquence.

La tarification actuelle des ateliers d'art plastique repose sur les critères suivants :

- pour chaque atelier, un tarif fixe et un tarif réduit (les tarifs réduits ne s'appliquent qu'aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires de l'aide sociale et ne répondent donc pas aux attentes de l'ensemble des publics les plus modestes) ;

- un abattement de 20 % s'applique pour le deuxième enfant inscrit d'une même famille ou à compter du 2ème atelier pour un même élève.

L'introduction du taux d'effort, avec l'application d'un tarif personnalisé à chaque usager, permettra de supprimer les tarifs réduits et les abattements, ce qui améliorera l'égalité de traitement entre les usagers

et la lisibilité des tarifs. Les ressources « plancher » et « plafond », entraînant des tarifs minimum et maximum, seront harmonisées avec celles imposées à la Ville de Dijon par la CAF et qui s'appliquent aux activités de la petite enfance.

De plus, ces ressources "plancher" et "plafond," mises à jour chaque année en fonction de l'inflation, permettront de disposer de tarifs suivant l'évolution des ressources des familles.

Les nouvelles grilles tarifaires seront les suivantes :

Grille T1						
Enfant(s) à charge	0 à 1		2		3 et +	
	DIJON	HORS DIJON	DIJON	HORS DIJON	DIJON	HORS DIJON
Taux	2,97%	3,85%	2,67%	3,47%	2,37%	3,08%
Plancher 2011	30,00 €	95,00 €	30,00 €	95,00 €	30,00 €	95,00 €
Plafond 2011	138,00 €	179,00 €	124,00 €	161,00 €	110,00 €	143,00 €

Grille T2						
Enfant(s) à charge	0 à 1		2		3 et +	
	DIJON	HORS DIJON	DIJON	HORS DIJON	DIJON	HORS DIJON
Taux	4,24%	5,51%	3,81%	4,95%	3,40%	4,41%
Plancher 2011	50,00 €	135,00 €	50,00 €	135,00 €	50,00 €	135,00 €
Plafond 2011	197,00 €	256,00 €	177,00 €	230,00 €	158,00 €	205,00 €

Grille T3						
Enfant(s) à charge	0 à 1		2		3 et +	
	DIJON	HORS DIJON	DIJON	HORS DIJON	DIJON	HORS DIJON
Taux	4,69%	6,09%	4,22%	5,49%	3,75%	4,87%
Plancher 2011	60,00 €	150,00 €	60,00 €	150,00 €	60,00 €	150,00 €
Plafond 2011	218,00 €	283,00 €	196,00 €	255,00 €	174,00 €	226,00 €

Grille T4						
Enfant(s) à charge	0 à 1		2		3 et +	
	DIJON	HORS DIJON	DIJON	HORS DIJON	DIJON	HORS DIJON
Taux	5,02%	6,52%	4,52%	5,88%	4,01%	5,21%

Plancher 2011	60,00 €	150,00 €	60,00 €	150,00 €	60,00 €	150,00 €
Plafond 2011	233,00 €	303,00 €	210,00 €	273,00 €	186,00 €	242,00 €

Grille T5 - (Classes préparatoires)

	module avec 2 activités payantes			module avec 3 activités payantes			module avec 4 activités payantes			module avec 5 activités payantes		
	0 à 1	2	3 et +	0 à 1	2	3 et +	0 à 1	2	3 et +	0 à 1	2	3 et +
Enfant(s) à charge	0 à 1	2	3 et +	0 à 1	2	3 et +	0 à 1	2	3 et +	0 à 1	2	3 et +
Taux	6.46%	5.81%	5.17%	9.69%	8.72%	7.75%	12.92%	11.63%	10.34%	16.15%	14.53%	12.92%
Plancher 2011	80,00 €	80,00 €	80,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Plafond 2011	300,00 €	270,00 €	240,00 €	450,00 €	405,00 €	360,00 €	600,00 €	540,00 €	480,00 €	750,00 €	675,00 €	600,00 €

Les tarifs relatifs aux stages seront conservés conformément à la grille ci-dessous.

Grille S - (Stages)

Stage de plus ou moins longue durée qui n'est pas inclus dans le programme annuel.				
		1/2j	Forfait 1 jour	Forfait jour supplémentaire
Elève domicilié à Dijon	Plein tarif	5 €	8 €	6 €
	Tarif réduit	2,5 €	4 €	3 €
Elève non domicilié à Dijon	Plein tarif	8 €	12 €	10 €
	Tarif réduit	4 €	6 €	5 €

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des grands projets, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'introduction du taux d'effort dans le calcul des tarifs des ateliers d'art plastique ;
- 2 - adopter les nouvelles grilles tarifaires proposées ;
- 3 - décider la création de ressources "plancher" et "plafond", révisables chaque année en fonction de l'inflation ;
- 4 - décider de conserver les tarifs actuels relatifs aux stages ;
- 5 - approuver le projet de nouveau règlement intérieur des ateliers d'art plastique qui intègre l'ensemble des évolutions proposées dans le rapport annexé à ce dernier, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 6 - m'autoriser à arrêter le règlement définitif ;
- 7 - décider que l'ensemble de ces mesures entreront en vigueur pour la rentrée scolaire 2011-2012.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ